Département des Vosges

Ville de charmes au cœur de la proximité

République française – Liberté • Égalité • Fraternité

ANNEXE au COMPTE RENDU

DOMAINE et PATRIMOINE-URBANISME-PLU

Arrêté du projet de révision du plan local d'urbanisme

Intervention de Monsieur Gérard GORIUS : il ne reste que très peu de terrains à bâtir

Intervention de Monsieur Jordan GROSSE CRUCIANI : quelques modifications seraient à apporter notamment le bar calypso, le trésor public et le Centre Social n'existant plus à ce jour mais également l'installation de bornes électriques alors que le conseil Municipal dans sa séance du 10 juin 2021, s'est opposé au transfert de la compétence optionnelle "infrastructures de recharge pour véhicules électriques au syndicat départemental d'électricité des Vosges

DIVERS

Intervention de Monsieur Jordan GROSSE CRUCIANI :

Le chef de projet viendra-t-il en conseil municipal pour se présenter et présenter ses activités ?
Réponse : au prochain conseil de septembre lorsqu'il aura participé à une réunion avec l'ensemble des acteurs

Concernant la construction VOSGELIS sur le site des anciennes brasseries, il me semblait que ce nouvel immeuble était destiné aux personnes âgées ?
Réponse : il est indiqué sur le permis de construire qu'il s'agit de 18 logements locatifs sociaux ; aussi, cette opération de construction devrait reloger une partie des locataires du bâtiment collectif FPA-Rue du Boha, précisant que les logements seront de petites typologies : *3 T1bis, 6 T2 et 9 T3*

Concernant la Place du Chaldron et le stationnement ?
Réponse : cet espace devra faire partie d'un schéma de cohérence dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Concernant la mise en place des zones bleues, serait-il possible d'obtenir des cartes pour les résidents, les personnes âgées et les personnes en situation de Handicap ?
Réponse : même si les zones bleues ont reçu un accueil plutôt mitigé au départ, peu de personnes nous ont fait part de leur désapprobation